



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Recueil spécial 262.2020  
édition du 24 octobre 2020**



Recueil spécial 262.2020 - 24/10/2020

## SOMMAIRE

Préfecture

Agence Régionale de Santé PACA

2020.768 - Epidémie SARS-Cov-2 - Avis de l'ARS PACA sur la situation épidémiologique et sanitaire des Alpes-Maritimes

Le directeur général  
de l'Agence régionale de santé PACA  
à  
Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

Nice, le 23 octobre 2020

**Objet : Epidémie SARS-Cov-2 – Avis de l'ARS PACA sur la situation épidémiologique et sanitaire des Alpes-Maritimes**

Le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de contenir la circulation virale.

L'analyse de la situation épidémiologique sur le département des Alpes-Maritimes sur la période confirme une reprise marquée de l'épidémie SARS-CoV2 avec une circulation plus active du virus caractérisée par la croissance continue des indicateurs.

En effet, à l'échelle départementale :

- Le Taux d'incidence toutes classes d'âge confondues constaté pour la semaine du 15 au 22 octobre 2020 est en augmentation par rapport à la semaine précédente - Ce taux d'incidence général reste élevé avec une valeur de 168.89/100 000 habitants, soit plus de deux fois le seuil d'alerte national fixé à 50/100 000 habitants
- Le Taux de positivité des tests s'accroît ces deux dernières semaines pour atteindre 10.65%.
- L'augmentation continue des hospitalisations conventionnelles pour les patients atteints du covid 19 au sein des établissements de santé publics et privés se poursuit et s'élève à 87 ; le nombre de patients covid+ hospitalisés dans les services de réanimation est de 39 et accroît le taux d'occupation des dits services.



La situation épidémiologique défavorable du département justifie que des mesures soient prises en vue de contenir la circulation du virus et freiner de nouvelles contaminations



Philippe De Mester